

ABONNEMENT.

Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Tailbout, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30 c.
Réguliers	20
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

14 Juin 1877.

Chronique générale.

Le conseil des ministres tenu avant-hier à l'Élysée, sous la présidence du Maréchal, s'est occupé des affaires d'Orient, d'après les communications de M. Decazes, en même temps que de la politique générale intérieure.

A ce propos, on a donné sur l'attitude du gouvernement à la rentrée des Chambres des renseignements un peu trop prématurés.

On ne peut pas dire que le cabinet ait pris dès maintenant une décision irrévocable sur cette question. Il est vrai néanmoins qu'il ne recourra vraisemblablement pas à une seconde prorogation. Si la Chambre persiste dans une résistance qui oblige le gouvernement à la dissoudre, il est presque certain que la dissolution aura lieu immédiatement.

En renonçant à une seconde prorogation et en avançant la date des élections législatives, le gouvernement cherche donc à faire cesser le plus tôt possible toute incertitude qui pourrait avoir une influence fâcheuse sur les transactions.

Les députés du centre gauche, qui se sont réunis sous la présidence de M. de Marcère, se sont montrés, en majorité, opposés au refus de voter le budget.

Ils se sont occupés en même temps de l'interpellation qu'ils se proposent d'adresser au gouvernement lors de la rentrée.

Quelques députés ont demandé qu'un membre du centre gauche fût chargé de prendre la parole dans ce débat, afin de ne pas abdiquer absolument entre les mains de M. Gambetta.

Il y a, en effet, dans cette campagne des gauches, quelque chose de bien répugnant; et, quand on examine de sang-froid les divers éléments qui constituent l'opposition actuelle, on ne sait trop ce dont il faut le plus s'étonner, ou de la candeur des modérés, ou de la comédie des exaltés.

Dans les dernières discussions de la Chambre, c'est M. Gambetta qui commandait toutes les forces de l'opposition contre les conservateurs.

A côté de M. Gambetta — ou plutôt derrière lui — marchaient M. Thiers et ses amis, M. Thiers qui avait dit à la tribune que la continuation de la guerre par les hommes du 4 Septembre avait causé la perte de l'Alsace et de la Lorraine et la levée de trois milliards !...

Derrière M. Gambetta s'étaient rangés les Naquet, les Duportail, les Lockroy, les Louis Blanc, les ex-membres de la Commune et les socialistes de 1848, les « vieilles barbes » et les jaloux de la dictature de l'étudiant de Cahors.

Et puis encore derrière M. Gambetta, suivait amollis, humiliés, tout honteux, les modérés du centre gauche, de braves gens, qui au fond sont, comme vous et moi, les ennemis de tout bouleversement et de toute secousse.

Toujours plus bas — plus bas encore, — le premier ministre, M. Jules Simon, l'ennemi personnel de M. Gambetta, levait vers le chef de la majorité un œil humide, anxieux, attendri, et le proclamait son sauveur, sans considérer même que ce sauveur l'écrasait de son dédain en même temps que de sa protection !

Et voilà cependant la majorité compacte, unie, que l'on nous a présentée comme une majorité de gouvernement !...

Voilà les signataires du fameux manifeste des gauches, M. Gambetta et M. Naquet, M. Gambetta et M. Thiers !... M. Thiers qui disait il y a quatre ans, en parlant de M. Gambetta : « Tous nous sépare des radicaux, et je le déclare en vérité, ni sur l'armée, ni sur la religion, ni sur les finances, ni sur l'administration, je ne pense comme lui... » Sur

quoi donc, alors ? et comment pouvez-vous ensuite nous présenter cette coalition d'aujourd'hui comme une garantie de l'ordre et de la stabilité ? Est-ce que ce ne serait pas fatalement l'anarchie; est-ce que ce ne serait pas la guerre et l'inquiétude ?

Et comment pouvez-vous donc reprocher aux conservateurs une alliance de tous les hommes qui peuvent différer sur des détails très-secondaires, mais qu'un intérêt commun guide, qu'une préoccupation unique dirige : la sauvegarde de toutes les grandes institutions sociales et religieuses, le respect de la religion, l'organisation prudente de l'armée, une gestion sage de nos finances et le bon fonctionnement de l'administration !

La dernière réunion montrera-t-elle que les modérés de gauche trouvent décidément qu'ils vont trop vite, et qu'ils ne pourraient davantage se laisser aveuglément conduire par la queue du parti ?

Nous n'osons guère espérer cette sagesse du centre gauche, mais nous serions heureux qu'il reconnût enfin son erreur.

La réunion quotidienne des bureaux des gauches du Sénat, dans le but de s'assurer le concours du centre gauche, qui se montre disposé à voter la dissolution, prouve cependant, il faut le reconnaître, que les radicaux ne sont pas sans quelques appréhensions sur le rôle futur de leurs alliés. (La Défense.)

La commission du budget a tenu une longue séance sous la présidence de M. Gambetta; elle a décidé tout d'abord de présenter le 16 juin le rapport sur les crédits du compte de liquidation et d'en demander le vote immédiat. C'est M. Girard qui doit rédiger ce rapport.

La commission a reconnu qu'elle n'avait pas à décider si la Chambre voterait ou ne voterait pas le budget; la majorité prononcera elle-même sur cette question.

Quelques heures plus tard, tous les bureaux des gauches de la Chambre et du Sénat se sont réunis, comme cela avait été convenu, chez M. Arago, afin d'arrêter la

ligne de conduite à suivre le jour de la rentrée.

Il paraît que M. Bérenger serait disposé à renoncer à son interpellation; mais ses collègues de la gauche font tous leurs efforts pour le décider à la maintenir.

La réunion du centre gauche, sous la présidence de M. de Marcère, s'est montrée disposée à faire à la tribune une déclaration portant que les services publics sont assurés jusqu'à la fin de l'année et que d'ici là on pourra procéder à de nouvelles élections ou constituer un nouveau ministère avec lequel la Chambre voterait le budget.

Cette dernière hypothèse est inadmissible. Le gouvernement n'est aucunement disposé à capituler devant une pareille mise en demeure: il faudra que la Chambre vote le budget avec le ministère actuel ou qu'elle s'en aille. Pour ceci du moins, la résolution du Maréchal est très-formelle.

Nous apprenons que, dans un certain nombre de localités, les conservateurs commencent à songer à l'organisation des comités, en vue des élections aux conseils généraux. Les candidatures se posent et les droits se discutent. Voilà qui est bien, mais il faut mieux encore: il faut que chacun fasse abnégation de ses préférences personnelles; il importe que le candidat qui semble devoir réunir le plus de voix soit hautement désigné, quel que soit son drapeau, pourvu qu'il appartienne au parti de l'ordre, pourvu qu'il se déclare prêt à combattre le bon combat.

A l'heure suprême de la bataille électorale, on n'aura plus à discuter les droits de celui-ci, les mérites de celui-là, le choix aura été fait. C'est le procédé des radicaux. Que ce soit le nôtre!

Du reste, nous sommes heureux de le dire, les renseignements qui nous arrivent nous permettent de constater que l'entente se fait et d'espérer que l'union sera complète.

Qu'il en soit ainsi, et la victoire est assurée.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE PARRICIDE.

— Oh ! c'est horrible ! « horrible ! horrible ! most horrible !... » comme dit Shakespeare. Quel fils dénaturé, quelle nature perverse ! L'imagination des écrivains va chercher des récits que nous que nous ne pouvons admettre, et voilà pourtant des faits qui justifient de telles inventions.

On ne peut pas en douter, les annales du Parlement de Guienne ne sont pas un roman... Oh ! c'est horrible !

Ainsi parlait mon oncle Gaspard, en se promenant sous les grands arbres de la gare du Fay. Il allait, les mains derrière le dos, cherchant quelque un à qui raconter son histoire, lorsqu'il m'aperçut couché sur l'herbe et prenant des notes au crayon.

— Ah ! je te cherchais, mon coquin de neveu,

écrivassier, récrivassier... quoi de plus ?... songe-cieux, espèce de fou...

— Oh ! mon oncle, que de qualités !
— Oui, oui, c'est bon. As-tu lu les annales du Parlement de Guienne en l'année 1695 ?... Non, eh bien ! ne cherche pas une histoire pour tes lecteurs, car, aujourd'hui, moi je vais t'en conter une qui fait dresser les cheveux sur la tête.

Je suis encore sous l'impression de cette lecture... C'est atroce, vois-tu, et l'on se demande s'il est possible qu'il y ait au monde de tels exemples... Que vais-je donc te dire ?... Malheureusement oui, il y en a...

Et mon oncle criait très-fort.
Quelle bonne aubaine, pensai-je aussitôt, lire les annales écrites en vieux style, dans de vieux bouquins, avec de vieux caractères, et suivre 100 pages sans rien trouver d'intéressant, ce n'est pas mon fort. L'oncle Gaspard a lu pour moi, il a trouvé; il va conter avec chaleur, puisqu'il est ému... je n'aurai qu'à reproduire.

— Me voici tout oreilles, mon oncle !

— Ecoute, barbouilleur de papier, c'est une chose infâme qui s'est passée à Bordeaux. Les criminels comptent toujours sans la Providence, mais la main de Dieu les désigne à la justice humaine en attendant le jugement terrible. Tiens, asseyons-nous là et ne parle pas.

Il s'agit ici, non pas d'un assassin vulgaire, mais

bien d'un fils de famille qui avait reçu de son père les meilleurs exemples; cela ne prouve-t-il pas que l'esprit du mal est inné chez de tels misérables et qu'ils n'ont pas le courage de la lutte ? Oh ! maudite nature humaine !...

M. d'Alême, un magistrat intègre, un homme honoré et honorable sous tous les rapports, avait deux fils que sa femme lui avait laissés en mourant et sur lesquels il avait reporté encore l'affection dont il entourait leur mère. Il ne négligea rien pour leur donner une bonne éducation, et, à défaut des soins maternels, il voulut, par tous les moyens, leur rendre la vie douce. L'aîné des enfants surtout était choyé comme l'héritier naturel du nom, et, par conséquent, comme le représentant de la famille, car, tu ne l'ignores pas, l'ancienne société tenait essentiellement à favoriser le premier-né au détriment des autres. Or, ce fils privilégié était égoïste, et l'égoïsme, à mon sens, est un défaut monstrueux, car il peut amener l'homme à marcher sur un cadavre pour une satisfaction personnelle; mon Dieu ! je ne m'avance pas trop en parlant de la sorte, tu le verras plus tard.

Arrivé à l'âge où l'on devient un homme, le fils de M. d'Alême prit des habitudes de dissipation, de luxe, de mouvement extérieur auxquelles malheureusement les jeunes gens se laissent entraîner en fréquentant les tripots. Le jeu devint pour lui une occupation, et il y cherchait son passe-temps

au lieu de se livrer aux plaisirs de l'intelligence. Hormis ceci, tout était lettre morte pour lui.

Cependant il avait des dehors élégants, un masque hypocrite d'homme bien élevé, une tendresse affectée pour son père.

M. d'Alême était faible pour son fils auquel il prodiguait ses caresses en même temps qu'il mettait à sa disposition des sommes très-fortes pour en user comme il l'entendrait.

Cet argent, je te l'ai dit, était dépensé au jeu et en folles orgies; aujourd'hui on s'exprimerait ainsi : « Ce jeune homme menait un train d'enfer ! » car vous avez des mots pour les choses en ce siècle qui va, lui aussi, son train. Oui, un train d'enfer !... le démon tient les guides de ce char roulant au milieu des saturnales honteuses !

Voilà, que je rassemble mes idées afin de résumer clairement les faits ! Les annales racontent cela comme il convient à un recueil sérieux. Le récit est simple, froid, terrible.

De nos jours, la presse nous fait assister à tous les drames de la vie privée en nous passionnant, en nous donnant les portraits des accusés et des victimes, en dépeignant avec habileté toutes les situations; les actes d'accusation même sont quelquefois pleins d'intérêt, mais les réquisitoires surtout nous tiennent suspendus aux lèvres de l'orateur; je ne puis évidemment, moi, te satisfaire comme si tu lisais le journal d'hier, je ne suis qu'un rapporteur.

Un anonyme vient de faire paraître une brochure sous le titre de : *Le Maréchal devant l'opinion*. Ce travail, d'un patriotisme des plus éclairés, mérite à plus d'un titre le succès qui l'accueille.

L'auteur explique l'acte du 16 mai et lui restitue son véritable caractère, si dénaturé tant par les organes de la République aimable que par ceux de la radicale.

Nous ne pouvons mieux faire que d'en détacher les parties les plus saillantes de la conclusion. Elles sont trop dans l'ordre d'idées que nous avons toujours préconisées depuis le 16 mai, pour que nos lecteurs les lisent et en fassent leur profit :

« La question est nettement posée.

» D'un côté, le Maréchal,

» De l'autre, la démagogie.

» Il ne s'agit ni de la République, ni de la Monarchie, ni de l'Empire, ni d'un système de gouvernement, ni du triomphe d'un parti.

» La République établie par la Constitution n'est point menacée, et la clause de révision réserve l'avenir.

» Tous les hommes d'ordre, quelle que soit leur origine, quelles que soient leurs opinions particulières, doivent donc se grouper autour du Maréchal, car ceux qui ne l'appuieront pas feront volontairement ou non le jeu de la révolution.

» Entre le Maréchal et la démagogie, on chercherait vainement un moyen terme. Il faut choisir.

» Au Sénat et dans le pays, il ne peut donc y avoir que deux réponses à l'appel du Maréchal : oui ou non.

Si l'on répond oui, c'est la Constitution maintenue avec la clause de révision en 1880, c'est l'ordre et la sécurité intérieurs, c'est le pouvoir fortifié, c'est l'armée respectée, c'est la paix garantie.

» Si, au contraire, les conservateurs, qui forment l'immense majorité du pays, s'abandonnent eux-mêmes, s'ils se laissent de nouveau intimider par les uns ou séduire par la feinte modération des autres ; s'ils se querellent sur la question de gouvernement qui n'est pas posée et qui ne peut pas l'être en ce moment, au lieu de s'entendre sur la question de salut national qui est à l'ordre du jour ; s'ils se divisent devant l'ennemi commun, au lieu de s'unir pour le vaincre... que deviendra la France et quelle décision le Maréchal prendra-t-il ? »

QUEL AVEU !

L'*Echo universel* publie les lettres d'un Parlementaire très-mécontent, très-dépité, proche parent sans doute de M. le directeur de l'*Echo* et qui ne peut se consoler du départ de M. Jules Simon.

Le Parlementaire jette sur l'horizon politique un regard vague, mais triste. Dans sa douleur, il plaint tout le monde, la gauche comme la droite, et depuis le 16 mai l'Etat lui paraît naviguer au milieu d'écueils auprès desquels Scylla et Charybde, de clas-

Ne l'impatientez pas, nous arrivons.

On était à l'époque du carnaval, c'est à dire à ce moment de l'année où, pour se préparer à la quarantaine religieuse, certaines gens croient utile de se livrer à la bonne chère. Enfin, je te fais grâce de mes réflexions sur ce point... J'avoue que je suis un peu vieux et que je n'ai peut-être pas assez de charité dans l'âme pour mes semblables. Pourtant, bien des mascarades me semblent absurdes !

M. d'Alême crut devoir alors donner à son fils trois mille francs de supplément destinés à ses soirées amusantes. — Note bien l'importance de la somme en 1695, car aujourd'hui ce serait mesquin avec vos goûts de costumes et de courses et de frais divers.

Quelques heures après, le jeune dissipateur avait vu disparaître son dernier écu.

Et dire qu'alors, comme aujourd'hui, trois familles pauvres eussent vécu six mois au moins d'une aumône de ce chiffre ; que nous en trouverions même qui travaillent du matin au soir pour gagner mille francs par an ! Pendant deux jours encore, il fallait faire bonne figure dans le monde ; seulement, par une sorte de honte assez naturelle, le fils d'Alême n'osa pas, le lendemain, demander à son père non-seulement l'argent qu'il avait dépensé, mais encore celui qu'il devait à ses amis de débauche.

Une idée infernale lui vint alors à l'esprit : elle

siqué mémoire, ne sont que tourbillons de moulins.

Si les élections sont favorables aux conservateurs, pauvres conservateurs ! Si elles sont favorables aux radicaux, pauvres radicaux !

Le Parlementaire de l'*Echo* déclare très-nettement que dans cette dernière hypothèse surtout c'est fait de la République conservatrice et de la Constitution.

Le langage de cet homme d'Etat, auquel le malheur a peut-être rendu quelque clairvoyance, ne laisse aucun doute :

« Il y a aujourd'hui dans la Constitution trois pouvoirs, combinés pour assurer au gouvernement républicain les garanties du régime constitutionnel ; sur leur accord loyal et sans arrière-pensée reposera l'édifice d'une République conservatrice, c'est-à-dire capable de compter avec le temps, avec la tradition, AVEC LES INTÉRÊTS.

» Au lendemain des élections nouvelles, il n'existera plus, en fait, qu'un pouvoir dans la République : celui qui aura reçu de la volonté nationale l'investiture la plus récente, la plus précise, la plus disputée et par conséquent la plus puissante. De ce jour, la République modérée et constitutionnelle aurait fait place, quoi que l'on dise et que l'on fasse, à la RÉPUBLIQUE CONVENTIONNELLE. »

Jamais on n'a plus nettement découvert le péril social. Le proche parent de M. Jules Simon reconnaît que le triomphe du radicalisme aux prochaines élections aboutit fatalement à l'institution d'une République qui ne comptera plus avec les intérêts, à la destruction de la Constitution et aux horreurs d'une Convention.

C'est un aveu que les conservateurs doivent se rappeler pour la période électorale.

La *Marseillaise* prêche aux ouvriers la haine du gouvernement et cherche à soulever des violences par des calomnies grossières :

« Jusqu'ici, je m'étais bénévolement fi-guré que la police avait comme objectif spécial de défendre la société contre les malfaiteurs qui la mettent en péril... »

» Ou je me suis trompé, et je suis prêt à confesser mon erreur... »

» Ou j'étais dans le vrai, d'où il faut conclure que les ouvriers sont assimilés aux repris de justice.

» Tous sous la surveillance, depuis l'apprenti jusqu'au contre-maître... »

» C'était là d'ailleurs la véritable raison d'être du livret... »

» Notre société — non sociale — est ainsi organisée que quiconque ne vit pas d'oisiveté ou de vol est un être suspect, dangereux au premier chef.

» Le travail, respecté par la conscience universelle, est mis en suspicion, marqué du signe des proscrits... »

» Celui-là travaille — donc c'est un être à guetter ! »

» Voilà où nous en sommes. Et voilà com-

l'obséda, le tortura, et se rendit maître de toutes ses forces morales.

Le cerveau ainsi tenaillé, le cœur mordu par la vipère du mal, le jeune homme devint sombre malgré lui.

Je ne suis pas un de ces habiles metteurs en scène qui coupent le récit afin de mieux ménager l'intérêt, de mieux préparer l'action. Je dirai tout simplement que ce misérable fit des démarches auprès de gens capables des plus grands crimes. Son intention était de se débarrasser de son père dont la tendresse et la générosité le faisaient souffrir.

Le jour même où il avait médité, préparé, arrêté son infâme complot, M. d'Alême, son père, vint à lui et le pria de passer la soirée à l'hôtel même.

— Nous avons, lui dit-il, une réunion intime à laquelle assistera M^{me} de X..., sa fille et sa nièce ; votre présence, mon fils, me sera bien agréable, mais je ne voudrais pas cependant vous priver de vos amusements et contrarier vos habitudes.

— Loin de là, mon père, répondit-il. Aussi bien je suis fatigué des veilles, et cette soirée de famille me reposera.

M. d'Alême reconnut néanmoins que son fils était soucieux, et, à plusieurs reprises, il voulut savoir la cause de cette inquiétude visible. A chaque fois, le jeune homme rassura l'honorable ma-

me c'est dans les sentines policières qu'un
» Fourtou fourre son nez, s'il veut connaître les besoins des ouvriers !
» Ce serait honteux, si ce n'était ridicule.
» Mais ce n'est pas tout... »

La lettre « aux ouvriers » se termine ainsi :

« Vous êtes à la merci du caprice d'un Fourtou... »

» Ayant le pouvoir, il a la démangeaison de s'en servir... et voilà qu'il a songé à « vous !... Alerte ! Alerte !... »

» Vous êtes le gibier. Il est le chasseur.

» Il vous a levé. Il va lancer sa meute.

» Donc, prenez vos précautions... que je ne vous indique point, mais que vous devinez... »

» Gare à vos titres d'adhérents, de souscripteurs... »

» Vous êtes suivis à la piste. On a l'œil sur vous. Demain, aujourd'hui peut-être, l'ordre moral va surgir, diable noir, de la boîte légale... »

» Alerte ! Alerte ! »

Les ouvriers mépriseront, comme elles méritent de l'être, ces excitations, en se rappelant au reste que ce ne sont pas habituellement ceux qui soulèvent les insurrections qui en supportent les conséquences.

ENCORE UN DISCOURS DE M. GAMBETTA.

M. Gambetta n'a pas distribué sans motif aux habitants d'Amiens et d'Abbeville les flots de sa bourbeuse éloquence. Nous ne saurions croire que l'amitié de M. Gambetta pour son digne émule, M. de Douville-Maillefeu, suffise à expliquer l'orgie de discours qui a marqué le voyage du prétendant.

Malgré la gêne visible qu'imposait à l'orateur la surveillance du commissaire de police, M. Gambetta a été violent. Certes, il n'a rien dit de nouveau. Nous avons entendu vingt fois ce tonnerre, ces rugissements, ces insultes grossières aux personnes, les éclats de cette gaieté lourde et les ironies émoussées d'une verve que jamais une bonne éducation ni la compagnie des gens bien élevés n'a su aiguïser.

Rien n'est surprenant dans ce langage. M. Gambetta n'a pas fait de progrès. Jamais il ne saura parler comme font les hommes de gouvernement. Il est condamné à demeurer orateur de carrefour, et chaque fois qu'il montera à la tribune, la tribune prendra un air de tréteau.

Nous ne nous donnerons pas la peine de relever les insultes ou les calomnies dont est constitué ce genre d'éloquence.

Si M. Gambetta est un orateur de race infime, c'est du moins un démagogue assez rusé. Il a mêlé la grosse astuce de certains villageois avec la finesse génoise. Il n'a jamais su dompter un tempérament qui lui nuira toujours ; mais de sang-froid il sait encore assez bien dresser ses artifices vulgaires.

Pourquoi M. Gambetta, si peu de jours avant la rentrée des Chambres, a-t-il risqué d'essouffler son éloquence ?

A-t-il voulu par une violence préparatoire se donner le droit d'être habile et moquer les précautions contre l'inévitable suspension de ses amis ?

A-t-il voulu, en taisant jusqu'au nom de M. Thiers, réparer l'étourderie qu'il avait commise en abusant si légèrement, devant quelques étudiants, du droit que lui avait laissé prendre un illustre homme d'Etat de se poser en protecteur ?

A-t-il voulu rompre les ponts de retraite, à l'entrée desquels le centre gauche affolé commençait à se presser, et obliger d'avance tous les signataires du manifeste à poursuivre leur factieuse entreprise ?

Mais il est vraiment bien inutile de chercher longuement la pensée de M. Gambetta. Le temps n'est plus où les démarches du chef de la majorité radicale indiquaient la conduite du gouvernement, où les ministres s'en allaient, « pâles adulateurs », adorer le Tibère de la démocratie.

La tactique de M. Gambetta, dangereuse peut-être encore pour le peuple qui la suivra, capable tout au plus de susciter au Maréchal quelques embarras passagers, n'engage plus le gouvernement de la France, et nous sommes affranchis de la dictature de l'outrancier.

Que M. Gambetta soit violent ou doux, qu'il murmure ou qu'il tempête, qu'il répudie ou qu'il rallie le centre gauche, qu'il s'associe ou qu'il se querelle avec M. Thiers, la conduite de notre gouvernement n'en variera pas d'une ligne. Absolument déterminé à garder inébranlable la position qu'il a choisie sur le terrain de la défense sociale, M. le Maréchal ne se laissera pas plus intimider par les violences du radicalisme que séduire par les repentirs tardifs des amis de M. Thiers.

Il profitera des années de pouvoir qui lui restent pour nous rendre la France, délivrée du radicalisme, et libre enfin de choisir l'avenir. Quant à M. Gambetta, il a eu ses beaux jours en 1871, au milieu de la ruine universelle ; sous M. Simon, alors que le pouvoir était avili. Il ne sera plus désormais qu'un agitateur, un Mazzini ; son règne est passé. Il l'a laissé échapper.

HENRI DES HOUX.

Chronique militaire.

Il est de nouveau question, au ministère de la guerre, de l'adoption probable du chaman pour les dragons.

M. le lieutenant-colonel Lamorelle, du 438^e de ligne, ancien commandant du 4^e bataillon de chasseurs, où se trouve comme sous-lieutenant le fils aîné du maréchal de Mac-Mahon, est nommé officier d'ordonnance de M. le Président de la République, en remplacement du général Broye.

quatre hommes étaient exacts à l'heure du rendez-vous qu'on leur avait fixée. L'un d'eux fit entendre le signal convenu, et ils attendirent, sous la porte cochère, qu'on vint leur ouvrir. Bientôt, en effet, la porte roula sur ses gonds : le fils d'Alême en personne, pieds nus et à demi-vêtu, se présenta devant eux. Il les conduisit dans l'écurie et leur commanda de prendre une échelle dont les domestiques se servaient pour monter au grenier à foin.

Il la fit appliquer contre la fenêtre de la chambre de son père, y monta lui-même, détacha un carreau de vitre sans efforts, la chose étant préparée d'avance, repoussa le volet avec précaution et pénétra dans l'appartement.

Le malheureux vieillard avait l'habitude de fermer sa chambre à clef... — L'assassin ne l'ignorait pas, — il court immédiatement à la porte et introduit ses complices.

M. d'Alême dormait profondément de ce premier sommeil qui ne perçoit rien des bruits extérieurs.

Vois-tu ce fils indignant du doigt la victime bourreaux ! Vois-tu ces hommes armés que l'appât d'une forte somme à eux promise pousse vers le lit où repose le père !... Les deux soldats étendus à la main chacun une baïonnette : le premier frappe à la gorge... l'autre dans la poitrine de la victime !... »

(La fin à demain.)

STÉPHANE ARNAUD.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous avons reçu, hier, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,
Vainement écrira-t-on les articles les plus éloquentes au sujet de la compagnie de sauvetage que vient d'organiser la municipalité saumuroise, jamais on ne parviendra à nous persuader que cette compagnie et celle de sapeurs-pompiers puissent être un seul et même corps.

Nous ouvrons les dictionnaires de l'Académie, de Napoléon Landais, de Maurice de la Châtre, celui même de M. Littré, et de tous les autres, nous voyons toujours au mot *saupetage* : *Terme de marine, action de sauver du naufrage les hommes ou les navires ou leur cargaison; action de retirer de l'eau, n'importe où, les personnes en danger de se noyer*; et nulle part on ne tend à confondre cette action avec celle d'éteindre un incendie.

Ainsi Paris, comme plusieurs autres grandes villes, possède deux sortes de compagnies bien distinctes : celle des sauveteurs de la Seine et celle des sapeurs-pompiers, lesquelles ont chacune un règlement particulier et dont les statuts sont bien différents les uns des autres. Cela se conçoit aisément; car tel qui est apte à sauver des flots l'individu en danger de se noyer, ne le serait pas à escalader un bâtiment incendié, à se servir de la hache, à manœuvrer une pompe, à remplir enfin tous les actes qui incombent au sapeur-pompier, et vice versa.

Ah! si l'édilité saumuroise avait eu l'heureuse idée d'organiser, indépendamment d'une compagnie de pompiers, une compagnie de sauvetage, à raison des nombreux accidents qui chaque année à cette époque n'arrivent que trop fréquemment en Loire! rien de mieux, et tout le monde d'approuver une détermination aussi satisfaisante. Mais, quoiqu'il en soit, nous ne voyons nullement poindre à l'horizon et luire au soleil les casques étincelants de cette nouvelle compagnie de sapeurs que nous avons le droit d'espérer.

Son absence, par cette chaleur tropicale et à une époque où les incendies n'éclatent que trop facilement, nous fait regretter d'autant plus notre ancienne compagnie qui, toujours pleine de dévouement, rendait depuis dix-huit années à la ville de Saumur d'incontestables services, et sur laquelle cependant on cherche à déverser le ridicule, sur laquelle on a le mauvais goût de lancer des plaisanteries, pour le moins inconvenantes, eu égard à son attitude au spectacle.

Ainsi, voilà de braves gens dont les importantes fonctions exigent la présence au théâtre en cas d'incendie, des gens tout disposés à se sacrifier avec autant de courage que d'abnégation en cas de désastre, et que l'on ose accuser de *poser dans la loge* qui leur est destinée!

O ingratitude humaine!
Mais, nous dit-on, la nouvelle compagnie de pompiers que vous demandez existe en réalité : elle est là, derrière le rideau; seulement, trop modeste pour vouloir *poser*, trôner dans une loge comme sa devancière, elle reste dans la coulisse, prête à tout événement.

Eh bien! elle a tort, car rien ne tranquillise, ne rassure le public comme l'aspect d'un pompier dans sa loge, y posât-il ou non, de même que l'aspect de M. le maire dans la sienne, non-seulement charme la vue, réjouit le cœur de ses chers administrés, mais que tout est paisible au dehors comme au dedans, que tout va bien et à la satisfaction générale.

Agréer, Monsieur, etc.
UN ABONNÉ.

PONT SUSPENDU DE SAINT-HILAIRE-SAINTE-FLORENT SUR LE THOUET.

Règlement du poids du chargement des voitures et du nombre des bœufs.

M. le Préfet de Maine-et-Loire, officier de la Légion d'Honneur,
Vu le décret du 23 juin 1806 et l'ordonnance du 13 février 1838, en vertu de laquelle le pont suspendu de Saint-Hilaire-Sainte-Florent, sur le Thouet, a été construit et concédé;

Vu l'article 8 du cahier des charges, aux termes duquel la concession et le péage prendront fin à partir du 14 juin courant, et le pont ainsi que ses abords seront remis à l'administration qui demeurera chargée de les entretenir;

Vu la délibération du Conseil général du 11 avril 1877;

Vu les propositions de M. l'ingénieur en chef du service ordinaire du département du 6 dudit mois de juin;

Considérant que, par suite de la gratuité du passage, la circulation, déjà très-fréquentée sur ce pont, tendra à le devenir encore davantage; qu'il importe, dans l'intérêt de la sécurité publique, de limiter les chargements admis à circuler sur le pont suspendu de Saint-Hilaire-Sainte-Florent;

Vu la loi du 30 mai 1851, sur la police du roulage et des messageries;

Vu l'article 8 du règlement d'administration publique, du 10 août 1852;

Vu les circulaires ministérielles des 19 septembre 1851 et 15 mai 1852, pour le passage des ponts suspendus;

Vu les décrets des 25 mars 1852 et 13 avril 1861;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Le poids maximum des chargements en circulation sur le pont de Saint-Hilaire-Sainte-Florent est fixé à 5,100 kilogrammes, y compris le véhicule.

En ce qui concerne les vins, le chargement par voiture ne pourra pas excéder 27 hectolitres et demi.

Art. 2. — Deux voitures dont le poids réuni excéderait 6,000 kilogrammes, ne pourront circuler en même temps sur le pont, soit qu'elles marchent dans le même sens, soit qu'elles marchent en sens contraire.

Celle qui se présentera la dernière à l'entrée du pont ne devra s'engager sur le tablier que lorsque la première en sera sortie.

Art. 3. — Le poids des chargements sera apprécié par le préposé à la garde du pont ou tout autre agent ayant qualité pour verbaliser, lorsqu'il ne pourra être établi par les lettres de voiture.

Art. 4. — Le nombre des bœufs ou des vaches passant à la fois sur le pont ne pourra être supérieur à 12.

Art. 5. — La circulation sur le pont de Saint-Hilaire-Sainte-Florent sera d'ailleurs soumise aux dispositions prescrites par le règlement d'administration publique du 10 août 1852.

Art. 6. — Le préposé à la garde du pont est chargé, concurremment avec les fonctionnaires et agents désignés par la loi du 30 mai 1851 et le règlement du 10 août 1852, de constater les contraventions au présent arrêté qui sera publié, partout où besoin sera, et affiché à l'entrée et à la sortie du pont.

Art. 7. — Toutes dispositions prescrites par des arrêtés antérieurs sont et demeurent rapportées, en tout ce qu'elles ont de contraire au présent.

Angers, le 6 juin 1877.
Le Préfet, Baron F. DE REINACH.

Le 4 juin, le nommé Serreau, âgé de 57 ans, demeurant à Marson, commune de Rou, a été trouvé noyé dans l'étang du château de M. Baillon de la Brosse.

CHEMIN DE FER DE POITIERS-BRESSUIRE.

La compagnie a, paraît-il, demandé au ministre l'autorisation de faire une émission publique d'obligations pour terminer la construction de ses lignes.

Cette compagnie se maintient encore, grâce à la faveur dont elle a été l'objet : une partie de son cautionnement lui a été remboursée par l'Etat, et c'est l'argent de ce cautionnement qui permet à la compagnie de faire honneur à ses engagements.

Un mouvement administratif de peu d'importance, et que l'on peut considérer comme le complément de ceux qui l'ont précédé, a paru hier au *Journal officiel*.

Nous y remarquons que M. Paul Lestrade, ancien attaché au ministère de l'intérieur, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), en remplacement de M. Le Pomellec, qui reçoit une autre destination.

On lit dans l'*Union de l'Ouest* :

Pendant toute la journée de mardi, on a continué de pomper à l'usine Besnard sur les débris fumants. Les pompiers, les élèves de l'école des Arts-et-Métiers, des élèves du Grand-Séminaire et des détachements de la garnison ont fait le service des pompes et des

chaînes. La nuit suivante encore, une nombreuse garde a veillé.

Malgré les assurances que nous avons eues hier, au sujet des ouvrières qui travaillaient dans l'atelier où s'est manifesté l'incendie, le bruit persiste que deux d'entre elles n'ont pas été retrouvées. Nous avons envoyé aux renseignements; il nous a été répondu que l'on ne savait rien, sinon que les deux femmes n'ont pas reparu à leur domicile.

Cavalcade d'Angers. — La fête de charité reste toujours fixée au 1^{er} juillet. Elle représentera les cinq parties du monde; elle se composera également d'une dizaine de chars, figurant la Charité, l'Horticulture, les Ardoisières, l'Agriculture, l'Industrie, la Boulangerie, la Société nautique, etc.

Un certain nombre de personnes, répondant à l'invitation de la Commission chargée de la fête, ont fait connaître qu'elles consentaient à entrer dans la composition du cortège. La commission leur adresse ses remerciements; elle fait savoir aux jeunes gens, soit d'Angers, soit des villes voisines, qui n'auraient pas reçu de lettres, qu'ils peuvent se présenter à la mairie d'Angers, salle des concerts, de 11 heures à 5 heures, où ils pourront se faire inscrire et recevoir tous les renseignements utiles.

Des spécimens de costumes sont arrivés de Paris et pourront être choisis.

Dimanche prochain, à huit heures du matin, à la mairie, aura lieu une réunion générale de tous les jeunes gens qui désireront faire partie de la cavalcade.

La Commission les engage à s'y rendre et les prie de considérer le présent avis comme une invitation.

Elle fera connaître la composition du cortège et s'occupera avec eux de la distribution des rôles.

La Flèche. — Lundi a eu lieu, à La Flèche, l'enterrement de M. Coupy, professeur en retraite du Prytanée militaire. Cet honorable fonctionnaire a laissé les plus sympathiques souvenirs autour de lui et beaucoup de ses anciens élèves étaient devenus ses amis. Aussi M. le lieutenant-colonel Jacquemin, commandant en second de l'Ecole de Saumur, a-t-il pu dire avec raison, dans une allocution touchante prononcée sur la tombe de son ancien maître : « Le deuil de M. Coupy aura de l'écho dans l'armée française. » M. Jacquemin avait tenu, ainsi que plusieurs autres officiers, à venir prendre sa place dans le cortège funèbre, à côté de M. le général Bertrand, de l'état-major et de tous les fonctionnaires militaires et civils du Prytanée. Le service religieux a eu lieu dans la chapelle de l'établissement.

Nantes. — Dimanche, entre trois et quatre heures, quatre ou cinq jeunes gens, qui venaient de déjeuner au restaurant de Ragueaud, à Roche-Maurice, descendaient la Loire dans un canot muni d'une voile lorsque, dans les parages de Couëron, ils se croisèrent avec un bateau qu'un vapeur remorquait et qu'ils voulurent accoster dans sa marche.

Un choc se produisit, et la frêle embarcation, mal gouvernée, chavira, précipitant dans le fleuve les imprudents qui la montaient, et dont un seul, nous dit-on, a pu être sauvé. (*Union bretonne.*)

Laval. — Un triste accident est arrivé samedi dernier au Bois-Gamast, près Laval.

Sept jeunes militaires de la garnison de cette ville se promenaient sur le bord de la Mayenne. Trois d'entre eux eurent la fantaisie de prendre un bain et, après s'être dépouillés de leurs vêtements, se jetèrent à l'eau à peu de distance de l'endroit où se trouvait autrefois le barrage dit du Bois-Gamast. L'un d'eux, engagé volontaire, le nommé Guyard Auguste, âgé de 18 ans, natif de Commer, fit à peine quelques brasses et coula à fond. Il revint à la surface et se débattit en poussant de grands cris. Ses camarades, qui savaient à peine nager, ne purent lui porter secours et l'infortuné jeune homme ne tarda pas à disparaître.

Le cadavre fut retiré, quelque temps après, par un soldat du régiment et transporté à l'hospice de Laval. (*Indépendant de l'Ouest.*)

PERCEPTION DE SAUMUR.
Les personnes qui acquittent leurs con-

tributions en un seul terme payable le 15 juin sont priées de se libérer.
Pour les articles non signés : P. GODET.

Chronique Financière.

Bourse du 13 juin 1877.

C'est la veille de la liquidation. Comment pensera-t-on le Turc, le Russe, l'Italien et l'Espagnol? La Bourse ne paraît pas être très-occupée. Du moment où la rente ne monte pas, elle ne se voit nulle raison de monter. Le 3 0/0 ouvre à 69.80, ce qui est assez pénible. Le 5 0/0 finit à 104.57 1/2. On affiche 1,500 de rente 3 0/0 à l'escompte et les recettes générales achètent 12,000 fr. de 3 0/0 et 12,000 fr. de 5 0/0. Les fonds russes 5 0/0 1870 valent 84, la rente autrichienne 4 0/0 en or 58.50. On traite l'Extérieure un peu en reprise à 10 5/8 et le 5 0/0 italien est à 69.40. Comment le 5 0/0 turc est-il à 8.70? Assurément personne n'en sait rien et les acheteurs moins que personne. La Banque ottomane est à 341.25. Les actions des sociétés de crédit donnent lieu à fort peu d'affaires. Celles de la Banque servent de type, car elles indiquent bien l'état des affaires. Le Mobilier espagnol fait 447.50. Le Crédit foncier se traite en légère baisse à 615. Les Lombards sont à 156.25 et les Autrichiens à 460. Le Suez est fermement tenu à 670. Les Consolidés sont venus en baisse de 5/16, ce qui est assez contradictoire, vu les bruits répandus depuis quelques jours. On clôture sur les cours suivants : 3 0/0 69.60, 5 0/0 104.45.

LES GENS QUI NE DOUTENT DE RIEN. — Depuis quatre ou cinq jours, dans notre ville, on voit rue Saint-Nicolas, au n° 7, un grand déballage de nouveautés dont les propriétaires vendent les marchandises presque pour rien et qui, avec force réclame, n'ont pas honte d'étaler au grand jour, par astuce, leur abnégation de tout principe de probité. Ces gens-là, après avoir fait faillite, s'en vont de ville en ville, proclamant partout, et avec le plus de tapage possible, leur embarras commercial.

Il est malheureux qu'au XIX^e siècle on tolère de semblables abus. Bientôt on verra des galériens qui, au moment de s'embarquer pour Cayenne, prient poliment les gendarmes de bien vouloir leur accorder un congé de 24 heures pour aller liquider leur reste de marchandises, afin de réaliser des fonds pour adoucir les annus de la traversée et pour pouvoir leur assurer, à la Nouvelle-Calédonie, un séjour plus agréable et plus doux.

Il serait bon des'occuper de cette tendance de nos jours; à cet effet, nous appelons l'attention de qui de droit.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

Fumouze - Albespeyres : Produits pharmaceutiques; voir aux annonces.

GOUTTE ET RHUMATISMES
Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie.
Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10^e ANNÉE.
LE MONITEUR
DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE
Paraît tous les Dimanches
en grand format de 16 pages.
Résumé de chaque numéro :
Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.
4 fr. par AN. 4 fr. par AN.
PRIME GRATUITE
MANUEL DES CAPITALISTES
Un fort volume in-8°.
PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.
Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.
P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUIN 1877.														
Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.					
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.			
3 1/2 %	69 55		45			Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	613 25		12 25		Canal de Suez	665		5
4 1/2 %	98 10		90			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	613				Crédit Mobilier esp.	435		8 75
5 %	104 25		53			Crédit Mobilier	130				Société autrichienne	460		6 25
Obligations du Trésor, t. payé.	491 25					Crédit foncier d'Autriche	467 10				OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	228 75		75			Charentes, 500 fr. t. p.	220				Orléans	330		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	490 50		50			Est	600		1 25		Paris-Lyon-Méditerranée	326 50		
1865, 4 %	510		1			Paris-Lyon-Méditerranée	992 50		2 50		Est	315 75		
1869, 3 %	377					Midi	772 50		2 50		Nord	330 75		
1871, 3 %	368 50					Nord	1277 50		12 50		Ouest	325		
1875, 4 %	480					Orléans	1030				Midi	323		
1876, 4 %	473 50		50			Ouest	655				Charentes	211		
Banque de France	3030		10			Vendée, 500 fr. t. p.					Vendée	146 05		
Comptoir d'escompte	660		2 50			Compagnie parisienne du Gaz	1230		21 25		Canal de Suez	527		
Crédit agricole, 200 f. p.	306 25		3 75			C. gén. Transatlantique	400							
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	375													

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 5 juin 1877.)

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express
8 — 45 — — — — —	express
9 — 1 — — — — —	express
1 — 36 — — — — —	express
4 — 10 — — — — —	express
7 — 15 — — — — —	express
10 — 37 — — — — —	express

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOUL.

3 heures 26 minutes du matin	direct
8 — 21 — — — — —	direct
9 — 40 — — — — —	direct
12 — 40 — — — — —	direct
4 — 44 — — — — —	direct
10 — 28 — — — — —	direct

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h.

A LA VILLE DE PARIS

NOUVEAUTÉS

Place Saint-Pierre,
A SAUMUR

CONFECTIONS

Très-grand choix de vêtements confectionnés en Coutil et en Alpaga pour **HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS.**
Ces rayons sont assortis de manière à pouvoir satisfaire tous les goûts; le **bon marché, la solidité et l'élégance** y sont réunis.

Markettes, Vestons et Gilets, pacha noir, très-brillant et très-solide de teint.
Vestons, Gilets et Pantalons, coutil et toile nationale.
Pantalons coutil pour collèges.

Vestons toile bleue et carouba.
Chemises habillées, blanches et couleurs.
Chemises de travail. — Gilets de flanelle santé.

CHAPEAUX en tous genres : **FEUTRE DUR, FEUTRE MOU, PAILLE BLANCHE et COULEUR**, pour hommes et cadets.
Nous recommandons notre incomparable **CHAPEAU DE JONC** à **0,25 c.** || **CASQUETTES SOIE NOIRE**, très-belle qualité, depuis **1,75**

Choix immense de Tissus tout Laine et Laine et Soie, pour Robes de Mariées.

A VENDRE

Une petite maison et 27 ares 50 centiares de vigne y attenants, situés au Champ-Gatineau, près Saumur.
S'adresser à M. ROSSIGNOL, rue de la Tonnelles. (290)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1877,
UNE MAISON
Avec Ecurie et Remise,
Sise à Saumur, rue Dacier,
Actuellement occupée par M. le docteur Bossard.
S'adresser à M. FOURNIER, propriétaire à Distré. (313)

Communes de Tigné et de Saint-Georges-Châtelais.

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Les Maires des communes de Tigné et de Saint-Georges-Châtelais préviennent MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Tigné, le dimanche 24 juin 1877, à l'heure de midi, à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-après :

- 1° 239 mètres courants de terrassements..... 600 f. 24
- 2° 239 mètres courants d'empierrements..... 889 22
- 3° Ouvrage d'art..... 1,385 70

Total..... 2,875 f. 16

Les devis et cahiers des charges sont déposés aux bureaux de MM. les agents-voies des cantons de Vihiers et Doué et à celui de M. l'agent-voier de l'arrondissement de Saumur (rue Saint-Lazare, 12), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

A VENDRE

UNE BELLE JUMENT de voiture, âgée de quatre ans, taille 1 mètre 50 centimètres.
DEUX VOITURES : phaéton et petite carriole anglaise, et harnais.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

D'OCCASION,
LE THÉÂTRE DE LA POUPEE
MODELE, avec plusieurs décors en bon état.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS AU PUBLIC

Il existe dans le commerce de nombreuses imitations des préparations de la maison FUMOUCHE-ALBESPEYRES; les personnes qui font usage des produits suivants ne sauraient donc trop s'assurer, avant de les acheter, s'ils portent bien la signature de l'inventeur.

Papier et Vésicatoire d'Albespeyres employés dans les hôpitaux militaires. Les meilleures préparations pour former les vésicatoires et les entretenir sans odeur ni douleur.
Exiger la signature d'Albespeyres.
Prix : 1 fr.

Papier et Cigares anti-asthmatiques de B^{is} Barral. Ces préparations constituent un perfectionnement important du carton anti-asthmatique du Codex; elles sont recommandées journellement par les médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire et l'Oppression qui existe dans la plupart des maladies de la poitrine.
Exiger sur chaque boîte la signature B^{is} Barral. Prix : 3 fr.

Cataplasmes Jouanique, en feuilles minces, légers, inaltérables. Trempés 6 ou 8 minutes dans l'eau bouillante, ils fournissent un cataplasme ayant toutes les propriétés de la farine de lin et peuvent rester appliqués 24 heures sans s'agrir.
Exiger sur chaque boîte la signature Jouanique. Prix : 2 fr.

Capsules Raquin, APPROUVÉES

par l'ACADÉMIE DE MÉDECINE, qui les a déclarées supérieures à toutes les autres préparations de COPAHU dans le traitement des *maladies secrètes*. Deux flacons suffisent dans la plupart des cas.
Exiger sur chaque flacon la signature Raquin. Prix : 5 fr.

NOTA. — Ces produits sont envoyés franco contre mandat ou timbres-poste adressés à FUMOUCHE-ALBESPEYRES, 78, Faubourg Saint-Denis, à Paris.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

ON DEMANDE un valet de chambre, de 25 à 40 ans, sachant jardiner. Inutile de se présenter sans bons certificats ou références.
S'adresser au bureau du journal.

M. RIELLANT

ET SA FILLE
Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,
Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

ON DEMANDE UNE APPRENTIE pour les modes.
S'adresser au bureau du journal.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

48, Rue Beaurepaire, à Saumur.
Maison à Paris, 48, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 4 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

AVIS

La Caisse Saumuroise, 48, rue Beaurepaire, paie dès aujourd'hui les coupons : Orléans, Lyon, Ouest, échéant le 1^{er} juillet 1877, sous escompte de 5 0/0.

MÉDECINE

Voici l'énumération des cas les plus communs dans lesquels les *Pilules purgatives et dépuratives de Cauvin* sont employées avec succès soit pour guérir radicalement, soit pour conserver la santé générale dans le meilleur état possible, soit pour retarder les progrès de certains maux incurables :

- Acroté du sang.
- Age critique, retour d'âge.
- Aigreurs.
- Angine, escquinancie, mal de gorge chronique.
- Apoplexie, coup de sang.
- Asthme.
- Bile, maladies bilieuses.
- Bourdonnements d'oreilles.
- Bronchite, rhume, catarrhe.
- Catarrhe pulmonaire, vésical.
- Cauchemar.
- Clous, furoncles.
- Constipations, échauffement d'intestins.
- Couches (suite de).
- Convalescence difficile.
- Crachement de sang.
- Dartres, maladies de la peau.
- Débilité, faiblesse générale.
- Démangeaisons.
- Digestions laborieuses.
- Echauffement de la poitrine, des intestins.
- Engorgements.
- Engourdissements.
- Epilepsie, haut mal, mal caduc.
- Erysipèles (disposition aux).
- Etouffements.
- Faiblesse.
- Fièvres intermittentes.
- Flatulités, vents, gaz, coliques ventueuses.
- Flueurs blanches.
- Foie (maladies chroniques du).
- Gale (suite de la).
- Gastralgie.
- Glaïres, affections glaireuses.
- Glandes.
- Goutte, rhumatisme gouteux.
- Gravelle.
- Hydropisies.
- Hypochondrie, spleen, mélancolie.
- Hystérie, vapeurs.
- Indigestions (disposition aux).
- Inflammation chronique des intestins de la poitrine.
- Insomnie, mauvais sommeil.
- Jauunisse, ictere.
- Lait répandu, maladies lactées.
- Maux de tête, céphalalgie.
- Migraine.
- Névralgies.
- Obstructions internes.
- Ophthalmies, maux chroniques des yeux et des paupières.
- Palpitations.
- Paralysies.
- Pituites.
- Rachitisme, enfants noués.
- Règles ou flux menstruel (troubles, difficultés des).
- Rhumatismes, douleurs, frictions.
- Rhumes négligés.
- Sciatique, goutte sciatique.
- Serofules, écornelles; humeurs des.
- Sevrage.
- Suppressions de cautères, vésicatoires.
- Suppuration d'oreille.
- Tiraillements d'estomac, étourdissements.
- Ulécères; plaies suppurantes.
- Varices ulcérées.
- Vers intestinaux.
- Vertiges.
- Vapeurs nerveuses.

Boîtes de 30 Pilules, 2 fr.; de 60, 3 fr. 50 c. — Dans toutes les Pharmacies. — Envoi franco par la poste, contre timbres ou mandats adressés à M. CAUVIN, à Paris, 147, faubourg Saint-Denis.

PLUS DE CHEVAUX COURONNES

Guérison radicale et réapparition du poil de la même couleur par le *Topique Portugais* de C. ROUXEL; le flacon d'essai : 2 fr. — Vente à Paris, chez M. C. ROUXEL, glycéro-purificateur, 147, faubourg Saint-Denis.

destruction immédiate de la vermine sur les personnes commensales et les animaux. — Véritable Poudre de WATRIN, vétérinaire, contre la malade des chiens. (Exiger la signature A. WATRIN). — Liniment Boyer-Bichet, pour remplacer le feu par le fer rouge. — Sucre Purgatif à l'Orange et à la Bêta.

DEPOT A SAUMUR : Pharmacie PERDRIAU.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.